

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 46

9 janvier 2013

SOMMAIRE

Air Salons Aéroports International	2184	EnVivo (Luxembourg) III S.à r.l.	2162
Alive S.A.	2165	EnVivo (Luxembourg) IV S.à r.l.	2164
AMO Holding 8 S.A.	2165	Eugénie Patri Sébastien EPS	2167
Anex Group S.A.	2162	Eurolactis Group S.A.	2172
ATEEL Group	2173	Fidewa - Clar S.A.	2167
Bayovar Holdings	2170	Fineur International S.A.	2167
Beluflying Mustang S.à r.l.	2208	G2C Holding S.à r.l.	2165
Berlin UdL S.à r.l.	2170	Garage Rech S.à r.l.	2166
Biogas de l'Our, société coopérative	2169	Gerlach Investments S.à r.l.	2171
B.M.T. SPF S.A.	2170	Gespart S.A.	2166
BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l.	2169	GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l.	2178
Brent Infrastructure I S.à r.l.	2193	Heavy Duty Consult S.A.	2168
British American Tobacco Co-Ordination centre S.N.C. - Luxembourg Branch	2163	Holding Klege S.à r.l.	2166
CBAM LLC, Luxembourg Branch	2171	ICG EFV FCI S.à r.l.	2168
Circle Printers Luxembourg	2170	ICG EFV Luxembourg S.à r.l.	2168
Commercial Investment Aljarafe Sevilla S.à r.l.	2173	Immogen Conseils S.A.	2169
Commercial Investment Cadiz S.à r.l.	2172	Investindustrial Holdings S.A.	2167
Commercial Investment El Manar S.à r.l.	2172	Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l.	2177
Constellation Software Luxembourg	2169	Ison Holding S.à r.l.	2168
Credem International (Lux)	2166	Jamalux SA	2173
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	2165	KML	2201
David Brown Systems S.à r.l.	2164	LeClair S.A.	2171
DC Trade	2164	Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l.	2171
Del Co.	2163	Lola Communication SA	2163
Delta Hydrocarbons S.A.	2163	Masonite Luxembourg S.A.	2164
		Private Market Investments	2162
		Relco Group Holding S.A.	2162
		Swiss Re Investment Funds	2162

Private Market Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. Swiss Re Investment Funds).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154621/12.

(120203511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

EnVivo (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.140.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion des gérants tenue en date du 22 Octobre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012155084/13.

(120205252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Anex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012154953/14.

(120205321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Relco Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.837.

Il résulte des actes de la sociétés que Monsieur Angelo Giuliano Pisati n'est plus domicilié au 14, Imam Malek El Menlah, TN-1006 Tunis mais demeure au 27, Viale Premuda, I-20129 MILAN (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012154665/15.

(120204124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.309.

Par résolutions signées en date du 19 octobre 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jeffrey Willard Miller, avec adresse au 4, Place du Molard, 1204 Genève, Suisse, de son mandat d'administrateur premier investisseur, avec effet au 15 octobre 2012.
2. Nomination de Matthieu Milandri, avec adresse professionnelle au 50, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, au mandat d'administrateur, avec effet au 15 octobre 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155067/15.

(120204831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Lola Communication SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.
R.C.S. Luxembourg B 102.812.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23.11.2012.

L'assemblée décide de nommer au poste de commissaire aux comptes la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie Sàrl, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, et ce, pour une durée d'un an.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012154516/11.

(120203597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

British American Tobacco Co-Ordination centre S.N.C. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 101.340.

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 mars 2012 que:

Le siège est transféré de l'adresse Boulevard Prince Félix 63, L-1513 Luxembourg vers Rue Jean Engling 12, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154997/12.

(120205327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Del Co., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.530.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme DEL CO., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, dénoncé en date du 26 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pierre-Yves MAGEROTTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2012155066/16.

(120205247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012155054/11.

(120204645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

DC Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 158.563.

Le Conseil d'Administration souhaiterait informer toute personne intéressée de la nouvelle adresse du Monsieur David Costa, administrateur unique.

En effet, son adresse privée est désormais la suivante:

-18, rue Goethe, F- 57000 Metz (France)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bereldange, le 16 novembre 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2012155063/15.

(120205051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

EnVivo (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 165.144.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion des gérants tenue en date du 22 Octobre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012155085/13.

(120205251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 88.921.

EXTRAIT

La Société prend acte que Deloitte S.A à changé de dénomination et s'appelle désormais Deloitte Audit S.à r.l..

De plus il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 novembre 2012 que la Société Deloitte Audit S. à r.l. ayant son siège social au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg à été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 28 juin 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155291/15.

(120205290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012155053/11.

(120204636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

AMO Holding 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.576.

L'Assemblée générale du 27 novembre 2012 a pris acte de la démission de Madame Tamara van der Hoff, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur, Madame Marie Junius, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Junius a été nommée pour une période de trois (3) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154950/15.

(120204737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Alive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 2, rue Pierre Claude.

R.C.S. Luxembourg B 149.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154939/10.

(120205261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

G2C Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 163.681.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 Novembre 2012

L'associé unique prend acte et accepte les démissions de Mme Christelle Rétif et Mr Naim Gjonaj en tant que gérants de la société avec effet au 13 Novembre 2012.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée et avec effet immédiat les personnes suivantes:

- Melle Rachel Hemery, né le 22 Octobre 1983 à Vierzon (France), résidant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;

- Mr Grégory Centurione, né le 22 Décembre 1972 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour extrait conforme

G2C Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2012155850/18.

(120206066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Garage Rech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.377.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2012

L'assemblée générale décide de nommer suite au décès du gérant administratif Monsieur Jean-Paul DONDELINGER, ayant demeuré à L-4302 Esch/Alzette 12, rue Eugene Reichling, dans la fonction de gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Marc RECH, employé privé, demeurant à L-4029 Esch/Alzette 9, rue de Bergem

Référence de publication: 2012155832/12.

(120205597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.546.

—
La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A.

Signature

Le Directeur Général

Référence de publication: 2012155751/13.

(120205515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Gespart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 94.968.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012155838/14.

(120206071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Holding Klege S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.508.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 26 octobre 2012 à 12h30 heures à Paris

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Mazars Luxembourg, avec siège social au 10A rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg au poste de Réviseurs d'Entreprises de la Société en remplacement de Deloitte Audit. Leur mandat expirera à l'Assemblée Générale des Associés approuvant les comptes au 31.12.2012.

Pour extrait

Laurent MOREL / Olivier TERRENOIRE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012155868/15.

(120205725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Fineur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 31.267.

—
I. Extrait du Conseil d'Administration tenu le 27 novembre 2012

Résolution Unique:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEUR INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012155818/13.

(120205717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Fidewa - Clar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 165.462.

—
Décision du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2012:

La démission de M. Robert ZAHLEN, Administrateur et Administrateur-délégué en date du 11 novembre 2012 est acceptée.

A été coopté en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2013, M. Helmut HAAG, résidant Ludwig Simon Strasse 20, D-54295 Trier.

Cette décision sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012155816/15.

(120205826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.049.

—
En date du 12 septembre 2012, Eugénie Patri Sébastien EPS a procédé au rachat de 150,000 actions propres de classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155787/11.

(120206128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Investindustrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.872.

—
EXTRAIT

En date du 30 octobre 2009, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- De renouveler le mandat de Mr. Roger Neil SMITH en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012155902/15.

(120205479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Heavy Duty Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 63.876.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme HEAVY DUTY CONSULT S.A., en liquidation, préqualifiée et a mis le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012155866/16.

(120205541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Ison Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.862.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65384 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155882/10.

(120205758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

ICG EFV FCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 163.935.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la société en date du 13 novembre 2012

L'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

1. L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de M. Dylan Davies avec effet le 13 novembre 2012.
2. L'actionnaire unique nomme M. Bernard Bronckart, 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg au poste de gérant de la Société pour une période illimitée, avec effet au 13 novembre 2012.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012155883/14.

(120205471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

ICG EFV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 163.939.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la société en date du 13 novembre 2012

L'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

1. L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de M. Dylan Davies avec effet le 13 novembre 2012.
2. L'actionnaire unique nomme M. Bernard Bronckart, 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg au poste de gérant de la Société pour une période illimitée, avec effet au 13 novembre 2012.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012155884/14.

(120205470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Immogen Conseils S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 137.091.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique du 21 novembre 2012

Résolutions

1. La démission des administrateurs ci-dessous est acceptée avec effet au 24 Octobre 2012:

- Monsieur Adrien Rollé, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L - 1940 Luxembourg
- Monsieur Patrick de Froidmont, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L - 1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012155891/14.

(120206023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.680.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 28 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 octobre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012155722/14.

(120205534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 163.191.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 novembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012155687/13.

(120205531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Biogas de l'Our, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9834 Holzthum, 28, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 95.165.

—
Versammlung vom 27.06.2012

Der Vorstand der société coopérative «Biogas de l'Our» R.C. B95165 nimmt hiermit den Austritt von Herrn Jos Birkel, wohnhaft in 13, Lisseneck, L-9377 Hoscheid dem Vorstand an,, sowie den Austritt von Herrn Guy Trausch, wohnhaft in 21, Duerfstrooss, L-9833 Dorscheid aus dem Aufsichtsrat.

Neu gewählt als Mitglied in den Vorstand ist Herr Carlo Dirkes, wohnhaft in 37, Hauptstrooss, L-9376 Hoscheid. Neu gewählt als Mitglied in den Aufsichtsrat ist Herr Marc Nosbusch, wohnhaft in 32, Duerfstrooss, L-9833 Dorscheid.

Référence de publication: 2012155665/13.

(120205207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bayovar Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.977.

—
Par résolutions signées en date du 29 septembre 2012, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au mandat de réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mai 2012 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155662/14.

(120206129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Berlin UdL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.776.

—
En date du 7 septembre 2012, l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée, Berlin UdL S.à r.l. a renouvelé les mandats de gérants de Andrea Mariani et Oliver May pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 23 novembre 2012 / Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012155664/11.

(120205627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

B.M.T. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 20.966.

—
L'assemblée générale tenue le 27 novembre 2012 a reconduit les mandats de:

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur et administrateur délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

M. Jean-Paul SPAUTZ, retraité, demeurant à L-8316 Olm, 11, rue des Etats-Unis, en tant qu'administrateur;

Mme Dominique MARON comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2018.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2012155660/19.

(120205521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Circle Printers Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155745/10.

(120205499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

LeClair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.241.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65029 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155938/10.

(120205613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.178.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012155940/13.

(120205536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

CBAM LLC, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.348.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 de Canada Bread Asset Management Limited Liability Company, en qualité de société mère de la succursale luxembourgeoise CBAM LLC, Luxembourg Branch, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155711/12.

(120204525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Gerlach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.073.

Conformément à la cession de parts sociales du 19 novembre 2012, Le conseil de gérance de la Société confirme que MidEuropa Fund III L.P., une Limited partnership avec adresse à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1BT St Peter Port, Guernsey, enregistré auprès du Register of Limited Partnership de l'Île de Guernsey sous le 836, a vendu ses 12,500 parts sociales détenues dans la Société à Rysy Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg sous le B 172918.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Rysy Investments S.à r.l., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Julien François

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012155827/19.

(120205603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Eurolactis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 143.726.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 31 octobre 2012, a approuvé les décisions suivantes:

- La démission de Madame Nadège Brassard, en tant qu'administrateur A de la Société, est acceptée avec effet au 31 octobre 2012,
- La nomination de Madame Marta VENTURA, née le 16 décembre 1981 à Lisbonne (Portugal), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que qu'administrateur A de la Société est acceptée avec effet au 31 octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155804/16.

(120205670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Commercial Investment El Manar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.982.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Jaime Navarro Sanchez, demeurant professionnellement 28, C/Guisando, E-28035 Madrid, Spain à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 22 Novembre 2012.
2. Mr. Roberto Limetti demeurant professionnellement Piazza Cavour, 2, 20121 Milan, Italie a été nommé Gérant de la Société avec effet au 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012155720/19.

(120205425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Commercial Investment Cadiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.348.650,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.105.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Jaime Navarro Sanchez, demeurant professionnellement 28, C/Guisando, E-28035 Madrid, Spain à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 22 Novembre 2012.
2. Mr. Roberto Limetti demeurant professionnellement Piazza Cavour, 2, 20121 Milan, Italie a été nommé Gérant de la Société avec effet au 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012155719/19.

(120206114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Commercial Investment Aljarafe Sevilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 398.250,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.149.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Jaime Navarro Sanchez, demeurant professionnellement 28, C/Guisando, E-28035 Madrid, Spain à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 22 Novembre 2012.

2. Mr. Roberto Umerti demeurant professionnellement Piazza Cavour, 2, 20121 Milan, Italie a été nommé Gérant de la Société avec effet au 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012155718/19.

(120205427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Jamalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.598.

—
Am 26. November 2012 hat die Hauptversammlung der Aktionäre den Sitz der Gesellschaft nach L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire verlegt.

Am 23. Oktober 2012 haben Herr François Georges und von Frau Christine Lecas ihre Mandate als Verwaltungsratsmitglieder niedergelegt. Am 26. November 2012 wurden Frau Meike Petersen, Geschäftsführerin, mit Berufsadresse in D-22769 Hamburg, Haferweg 26 und Herr Sven Frisch, Geschäftsführer, wohnhaft in D-21465 Reinbek, Bahnsenallee15A, zu neuen Verwaltungsratsmitglieder ernannt.

Am 23. Oktober 2012 hat die Gesellschaft Concilium S.à r.l ihr Mandat als Rechnungsprüfer (commissaire) niedergelegt. Am 26. November 2012 wurde zum neuen Rechnungsprüfer (commissaire) Herr Jean Thyssen, Buchhalter, mit Berufsadresse in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire ernannt.

Alle Mandate enden mit der Hauptversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Jamalux SA

Référence de publication: 2012155908/19.

(120205526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

ATEEL Group, Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 172.819.

—
Rectificatif de l'acte de constitution déposé le 21 novembre 2012 nr. L120199895

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ADECUADIS S.à r.l., mit Sitz in L-6914 Roodt/Syre, 8B, rue du Moulin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 85.867,

hier vertreten durch einen ihrer alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herr Dieter SAFFRAN, Ingenieur, wohnhaft in L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin.

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TEMACO S.à r.l., mit Sitz in L-7227 Bereldange, 33, rue de la Forêt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.788,

hier vertreten durch ihren allein alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herr Marco TONDT, Ingenieur, wohnhaft in L-7227 Bereldange, 33, rue de la Forêt.

Welche Komparentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ATEEL Group AG.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-) und ist aufgeteilt in zehn tausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von je ZEHN EURO (€ 10.-).

Die Aktien sind ausschliesslich Namensaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Im Falle eines Verkaufes seiner Aktien an einen Dritten oder an einen anderen Aktionär, muss der Aktionär dem Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief seine Verkaufsabsicht, den Namen des Käufers, den vereinbarten Preis sowie die Bedingungen des Verkaufes mitteilen.

Der Verwaltungsrat gibt hiervon innerhalb von dreissig Tagen Mitteilung an die anderen Aktionäre.

Dieselben haben dann ein Vorkaufsrecht diese Aktien im Verhältnis zu ihrer Beteiligung im Gesellschaftskapital zu erwerben und dies zu dem angegebenen Preis und zu den angegebenen Bedingungen.

Die entsprechende Mitteilung muss schriftlich innerhalb von dreissig Tagen an den Verwaltungsrat erfolgen. Wenn einer oder mehrere Aktionäre keine Aktien erwerben wollen, so sind die restlichen Aktionäre berechtigt diese Aktien wiederum im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien zu erwerben.

Wenn ein kaufwilliger Aktionär mit dem verlangten Preis nicht einverstanden ist, ernennt jede der Parteien ihren Sachverständigen zwecks gemeinsamer Bestimmung des Wertes der Aktien auf Grund der drei letzten Bilanzen, sowie auf Grund der Zukunftsaussichten der Gesellschaft.

Sollten die beiden Sachverständigen keine Einigung finden, wird von ihnen ein dritter Sachverständiger mit der definitiven Bestimmung des Wertes der Aktien beauftragt.

Der von den Sachverständigen festgehaltene Wert der Aktien bindet die Parteien. Der Verkäufer kann sein Verkaufsangebot nicht mehr zurückziehen, jedoch kann der Ankäufer innerhalb von fünfzehn Tagen auf seinen Kauf verzichten.

Die Aktionäre welche beabsichtigen Aktien zu erwerben, müssen ihre Kaufabsicht dem Verwaltungsrat mitteilen innerhalb von dreissig Tagen, vom Erhalt des Berichtes der Sachverständigen angerechnet.

Aktien welche keine Abnehmer unter den bestehenden Aktionären finden, können innerhalb von dreissig Tagen an Dritte verkauft werden, jedoch zu dem anfangs angegebenen Preis, beziehungsweise zum Wert der von den Sachverständigen festgehalten worden ist.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines

vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Der An- und Verkauf, ganz oder teilweise, von Beteiligungen obliegt jedoch der Zuständigkeit der Generalversammlung, welche darüber mehrheitlich abstimmen muss.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Mittwoch des Monats Mai um 17.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einer Dreiviertelmehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2014 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die alleinigen Anteilhaber die zehn tausend (10.000) Aktien wie folgt zu zeichnen:

- ADECUADIS S.à r.l., vorgeannt, fünf tausend Aktien	5.000
- TEMACO S.à r.l., vorgeannt, fünf tausend Aktien	5.000
Total: zehn tausend Aktien	10.000

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend fünf hundert Euro (€ 1.500.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

- Herr Dieter SAFFRAN, Ingenieur, wohnhaft in L-6914 Roodt-sur-Syre, 8c, rue du Moulin.

- Herr Marco TONDT, Ingenieur, wohnhaft in L-7227 Bereldange, 33, rue de la Forêt.

- Herr Thierry HELLERS, Direktor, beruflich ansässig in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft G.T. Fiduciaires S.A., in Abkürzung G.T.F. S.A., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121 820.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

5.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder als Delegierte des Verwaltungsrates zu ernennen.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6871 Wecker, 14, op Huefdreisch.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. SAFFRAN, M. TONDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16. November 2012. Relation: ECH/2012/1902. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 21. November 2012.

Référence de publication: 2012154199/206.

(120204182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.060.

Extrait des résolutions de l'Associé Commandité de la Société prises le 13 novembre 2012

L'Associé Unique de la Société (OCM Luxembourg EPOF II SARL, B133551) a décidé d'accepter la démission de:

- Mr Jean-Luc Laloë, né le 18 janvier 1951 à Paris (France) ayant son adresse au 4, Welford Place, Wimbledon, London SW19 5AJ

avec effet au 13 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Iremis Luxembourg Holdings SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012155880/16.

(120205762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.077.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of November.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), currently prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

GLI Golden Leaf Invest Gadebusch GmbH, a company incorporated under the German laws, having its registered office in D-19205 Gadebusch, Erich-Weinert-Stra&e 14, registered with the Trade and Companies Register of Schwerin (Germany) under number HRB 11352, duly represented by Mr Knut ROPTE,

himself here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Gadebusch (Germany) on November 15th, 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any manager of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of February of each year and end on the thirty-first January of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward. Additionally, the manager, or in case of plurality of managers; the board of managers may decide to pay interim dividends.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, GLI Golden Leaf Invest Gadebusch GmbH, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Dr. Reinhard KRAFFT, company manager, born on July 21st, 1964 in Athens (Greece), with professional address at 291, route de Luxembourg, L-1150 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 140, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Par-devant Nous, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

GLI Golden Leaf Invest Gadebusch GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social à D-19205 Gadebusch, Erich-Weinert-StraBe 14, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Schwerin (Allemagne) sous le numéro HRB 11352, dûment représenté par Monsieur Knut ROYTE,

lui-même ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donné à Gadebusch (Allemagne) le 15 novembre 2012.

Ladite procuration, après paraphe «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts

et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés ils constitueront un conseil de gérance.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou s'il y a plus d'un gérant, par tout gérants.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter. D'autant plus, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement des comptes sur dividendes.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

GLI Golden Leaf Invest Gadebusch GmbH, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Dr. Reinhard KRAFFT, administrateur, né le 21 juillet 1964 à Athènes (Grèce) ayant son adresse professionnelle au 291, route de Luxembourg, L-1150 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société se trouve au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et R. Arrensdorff.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2012. LAC/2012/54847. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156422/364.

(120206772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Air Salons Aéroports International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.074.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of November,

Before us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Laurent Pauret, residing 69, avenue de Ségur, F-75007 Paris, here represented by Gabrielle De Carrère, lawyer, with professional address in Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a power of attorney under private seal given on November 7, 2012.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it;

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Air Salons Aéroports International", the abbreviated form is "Air Salons Aéroports Int." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is to promote commercial activities and advertising in public places like airports, terminals, VIP lounges, etc.

3.2. The Company may also provide, both in Luxembourg and abroad, any transactions, industrial, commercial, financial or real estate related directly or indirectly to the creation, management and financing in any form whatsoever of all businesses and companies the object of which is any activity in any form whatsoever, as well as the management and development, permanent or temporary, of a portfolio created for such purpose to the extent to which the Company will be considered as falling under the provisions applicable for "société de Participations Financières".

3.3. The Company may have an interest by any means in any business, enterprises or companies with an identical, similar or related object, or which are likely to promote the development of its business or to facilitate it.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred and fifty (250) shares in registered form, having a par value of fifty euro (EUR 50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager of the same class in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated (i) by the joint signatures of any two managers or (ii) by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and payment

Thereupon, Mr. Laurent Pauret declares to subscribe for the two hundred fifty (250) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind of a claim against Mr. Daniel Pauret, lawyer, born in Paris (France) on June 6, 1959, residing 4 jardin du Colonel Richelieu, F-94220 Chareton. According to a certificate dated November 7, 2012 from Mr. Daniel Pauret, the contributed claim has a value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and is certain and due for payment without deduction (certaine, liquide et exigible).

Such contribution in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) made to the Company is entirely allocated to the share capital account of the Company.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately eight hundred euros (EUR 800,-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Laurent Pauret, corporate director, born in Paris (France) on February 25, 1967, residing 69, avenue de Ségur, F-75007 Paris;

- Mr. Daniel Pauret, lawyer, born in Paris (France) on June 12, 1959, residing 4 jardin du Colonel Richelieu, F-94220 Charenton; and

- Mrs Anne-Isabelle de Man, private employee, born in Louvain (Belgium) on September 9, 1972, residing professionally 10-A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 10-A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- M. Laurent Pauret, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 25 février 1967, demeurant 69, avenue de Ségur, F-75007 Paris,

ici représenté par Gabrielle DE CARRERE, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre 2012.

Les procurations émises par les actionnaires représentés après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant resteront également annexées aux présentes pour être soumise en temps au formalité de l'enregistrement.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Air Salons Aéroports International" en abrégé «Air Salons Aéroports Int.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet de promouvoir des actions commerciales et publicitaire dans les lieux publics de type aéroports, aéroports, salons V.I.P., etc.

3.2. La Société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «société de Participations Financières».

3.3. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués (i) par la signature conjointe de deux gérants ou (ii) par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

16.3. Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Ces faits exposés, M. Laurent Pauret, déclare souscrire les deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance sur M. Daniel Pauret, juriste, né le 12 juin 1959 à Paris, demeurant 4 jardin du Colonel Richelieu, F-94220 Charenton. Suivant un certificat de M. Daniel Pauret en date du 7 novembre 2012, la créance apportée s'élève à un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et est certaine, liquide et exigible.

Ledit apport d'un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) fait à la Société sera entièrement affecté comme suit au compte capital de la Société.

Le certificat mentionné ci-avant, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à huit cent euros (EUR 800,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Laurent Pauret, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 25 février 1967, demeurant 69, avenue de Ségur, F-75007 Paris;

- M. Daniel Pauret, juriste, né à Paris (France) le 12 juin 1959, demeurant 4 jardin du Colonel Richelieu, F-94220 Charenton; et

- Mme Anne-Isabelle de Man, employée privée, née le 9 septembre 1972, résidant professionnellement 10-A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 10-A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: De Carrère, Arrensdorff.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52844. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156242/467.

(120206678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Brent Infrastructure I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.827.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Brent Holding Guernsey Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Guernsey having its registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 55659,

represented by Thelma CARRION, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 30 October 2012.

Which power of attorney shall be signed *in varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Brent Holding Guernsey Limited", prenamed, is the sole shareholder of "Brent Infrastructure I S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on October 15, 2012, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company").

2) That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert the currency of the corporate capital of the Company from Euro (EUR) into Norwegian Crown (NOK) and to fix the corporate capital at eighty seven thousand five hundred Norwegian Crown (NOK 87,500) divided into eighty seven thousand five hundred (87,500) shares having a nominal value of one Norwegian Crown (NOK 1) each, by way of (i) conversion of the corporate capital currency of the Company from Euro to Norwegian Crown at the official exchange EUR/NOK rate published by the European Central Bank on 29 October 2012 at 3.00 p.m. Central European Time, and (ii) a capital reduction by the allocation of the amount of five thousand six hundred fifty Norwegian Crowns (NOK 5,650) into a special reserve of the Company necessary for rounding purposes.

Further to the conversion of the corporate capital of the Company, the eighty seven thousand five hundred (87,500) shares will be allocated to the sole shareholder by a ratio of seven (7) shares having a nominal value of one Norwegian Crown (NOK 1) per one (1) share having a nominal value of one Euro (EUR 1).

Second resolution

The sole shareholder decides to create ten (10) new classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares, each share having a nominal value of one (1) Norwegian Crown (NOK 1).

The sole shareholder decides that the financial rights attached to the new class of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as stated below.

Third resolution

The sole shareholder decides to convert the existing eighty-seven thousand five hundred (87,500) shares having a nominal value of one Norwegian Crown (NOK 1) each into eightyseven thousand five hundred (87,500) class A shares having a nominal value of one (1) Norwegian Crown (NOK 1) each.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of nine hundred and fifty thousand Norwegian Crowns (NOK 950,000) so as to raise it from its present amount of eighty-seven thousand five hundred Norwegian Crown (NOK 87,500) to one million thirty-seven thousand five hundred Norwegian Crowns (NOK 1,037,500) by the creation and the issue of sixteen thousand two hundred and fifty (16,250) class A shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class B shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class C shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class D shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class E shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class F shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class G shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class H shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class I shares, and one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class J shares of a nominal value of one Norwegian Crown (NOK 1) each, being nine hundred and fifty thousand (950,000) new shares in total.

Subscription and paying up

Thereupon, Brent Holding Guernsey Limited, prenamed, represented as aforesaid, has declared to subscribe to sixteen thousand two hundred and fifty (16,250) class A shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class B shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class C shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class D shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class E shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class F shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class G shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class H shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class I shares, and one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class J shares with a nominal value of one Norwegian Crown (NOK 1) each, being nine hundred and fifty thousand (950,000) new shares in total, by a contribution in cash, which contribution is at the disposal of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ Art. 6. Capital.

6.1. The capital of the Company is fixed at one million thirty-seven thousand five hundred Norwegian Crowns (NOK 1,037,500) represented by:

- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class A shares,
- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class B shares,
- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class C shares,
- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class D shares,
- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class E shares,
- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class F shares,
- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class G shares,
- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class H shares,
- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class I shares, and
- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class J shares each share having a nominal value of one Norwegian Crown (NOK 1). The shares of class A to class J are hereinafter referred to as the “Share(s)”. The holders of the Shares are hereinafter referred to as the “Shareholder(s)”. Any reference made hereinafter to a “Share” or to “Shares” shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “Shareholder” or to “Shareholders”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholders.

6.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

6.3. All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse numerical order (starting with the class J).

6.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

6.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 16 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.7. Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares to be redeemed and cancelled (as determined in accordance with article 16 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (attributable to the class of Shares to be redeemed and cancelled (as determined in accordance with article 16 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with the Law.

L = losses (including carried forward losses).

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 16 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriate for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

16.3. Any dividend shall be allocated and paid in the following order:

- (i) the holder(s) of the class A shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the class A shares;
- (ii) the holder(s) of the class B shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the class B shares;
- (iii) the holder(s) of the class C shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the class C shares;
- (iv) the holder(s) of the class D shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the class D shares;
- (v) the holder(s) of the class E shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the class E shares;
- (vi) the holder(s) of the class F shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the class F shares;
- (vii) the holder(s) of the class G shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the class G shares;
- (viii) the holder(s) of the class H shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the class H shares;
- (ix) the holder(s) of the class I shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the class I shares;
- (x) the holder(s) of the class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. class J Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class I Shares).

16.4. In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with other applicable provisions thereof.

16.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to exchange dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a part during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of the Shareholders.

16.6. The share premium may be distributed to the Shareholder(s) upon decision of a general meeting of Shareholder(s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholder(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.7. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to decide and to distribute interim dividends to the Shareholders at any time, under the following conditions:

16.7.1. the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

16.7.2. these interim statements of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.”

Seventh resolution

Furthermore, the sole shareholder decides to amend the article 17.4 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in article 16.3.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente octobre

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Brent Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Guernesey ayant son siège social à Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey, GY1 3RA immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 55659

représentée par Thelma CARRION, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2012.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter:

1. Que "Brent Holding Guernsey Limited" préqualifiée, est le seul associé de Brent Infrastructure I S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg a constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 15 octobre 2012 en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la «Société»).

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3. Après ce qui a été exposé, l'associé nommé ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Couronne Norvégienne (NOK) et de fixer le capital social à quatre-vingt-sept mille cinq cents Couronnes Norvégiennes (87.500 NOK) représenté par quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune, par (i) la conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Couronne Norvégienne au taux officiel EUR/NOK publié par la Banque Central Européenne le 29 octobre 2012 à 15 heures (heure normale d'Europe centrale), et (ii) la réduction du capital par l'allocation d'un montant de cinq mille six cent cinquante Couronnes Norvégiennes (5.650 NOK) à une réserve spéciale de la Société nécessaires aux besoins d'arrondis.

Suite à la conversion du capital social de la Société, les quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales seront allouées à l'associée unique à une ratio de sept (7) parts sociales d'une valeur nominal d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) pour une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I, parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront déterminées par les statuts de la Société tels que modifiés comme ci-dessous.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir les quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune en quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent cinquante mille Couronnes Norvégiennes (950.000 NOK) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept mille cinq cents Couronnes Norvégiennes (87.500 NOK) à un million trente-sept mille cinq cents Couronnes Norvégiennes (1.037.500 NOK) par la création et l'émission de seize mille deux cent cinquante (16.250) parts sociales de catégorie A, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie B, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie C, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie D, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie E, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de

catégorie F, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie G, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie H, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie I, et cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune, étant neuf cent cinquante mille (950.000) nouvelles parts sociales en total.

Souscription et libération

Sur ce qui précède, Brent Holding Guernsey Limited, préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à: seize mille deux cent cinquante (16.250) parts sociales de catégorie A, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie B, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie C, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie D, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie E, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie F, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie G, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie H, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie I, et cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune, étant neuf cent cinquante mille (950.000) nouvelles parts sociales au total, par en apport en numéraire, lequel apport est à la disposition de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ Art. 6. Capital.

6.1. Le capital de la Société est fixé à un million trente-sept mille cinq cents Couronnes Norvégiennes (1.037.500 NOK) représenté par:

- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie A,
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie B,
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie C,
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie D,
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie E,
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie F,
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie G,
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie H,
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie I, et
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie J
- chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK).

Les parts sociales de catégorie A à catégorie J sont ci-après désignées comme étant les “Parts Sociales”. Les détenteurs des Parts Sociales sont ci-après désignées comme les «Associé(s)». Toute référence faite ci-après à une “Part Sociale” ou aux “Parts Sociales” sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, en fonction du contexte et si applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un “Associé” ou aux “Associés”.

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque Parts Sociales donne droit à une (1) voix à toutes les assemblées des Associés.

6.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.3. Toutes les Parts Sociales sont rachetables sous les conditions et modalités suivantes (pour les besoins de ces Statuts, rachetable signifie que les Parts Sociales sont rachetées et annulées). La Société doit informer les détenteurs des Parts Sociales avant tout rachat. Le rachat a lieu à l'initiative de la Société, à l'exclusion de toute demande des détenteurs des Parts Sociales, et pour une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales (par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces catégorie(s)). Dans le cas d'un rachat de catégories de Parts Sociales, ce rachat sera fait dans l'ordre numérique inverse (commençant avec la catégorie J).

6.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Parts Social pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.5. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée.

6.6. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 16

des Statuts. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts cependant sous la réserve que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. A compter du rachat des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de ces Statuts, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales de la Société devant être racheté et annulé (tel que déterminé conformément à l'article 16 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la Loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales de la Société devant être racheté et annulé (tel que déterminé conformément à l'article 16 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 16 des Statuts;

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la Loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale à payer aux Associés;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la catégorie de Parts Sociales concernée;

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées."

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée.

16.3. Tout dividende devra être alloué et payé dans l'ordre suivant:

(i) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie A aura (ont) droit à un dividende égal à 0,10 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A;

(ii) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie B aura (ont) droit à un dividende égal à 0,15 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B;

(iii) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie C aura (ont) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C;

(iv) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie D aura (ont) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D;

(v) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie E aura (ont) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E;

(vi) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie F aura (ont) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F;

(vii) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie G aura (ont) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G;

(viii) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie H aura (ont) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H;

(ix) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie I aura (ont) droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie I;

(x) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie J aura (ont) le droit de recevoir le solde de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de catégorie J) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restante dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie I).

16.4. Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

16.5. Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise déterminée par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et pourront être payés aux lieux et heures déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance pourra déterminer le taux de change final applicable à la devise utilisée lors du paiement des dividendes. Un dividende déclaré mais non payé pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour le détenteur de cette Part Sociale et sera retourné à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés et détenus par la Société pour le compte de leurs détenteurs.

16.6. La prime d'émission pourra être distribuée à l'(aux) Associé(s) sur décision de l'assemblée générale de(s) l'Associé(s) conformément aux dispositions détaillées ci-après. L'assemblée générale de(s) l'Associé(s) peut décider d'allouer un montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

16.7. Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires aux Associés, à tout moment, sous les conditions suivantes:

16.7.1. Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

16.7.2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **17.4.** Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final devra être distribué conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'article 16.3.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Carrion, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14617. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156282/427.

(120206621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

KML, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.085.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October
Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

KML Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, Province of Québec, having its registered office at 8400 2^{ème} Avenue, Montréal, Québec, Canada, H1Z4M6, and registered with Registre des entreprises Québec under number 1166873332,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1^{er}. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "KML".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks, intellectual property rights and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, create, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also enter into any transactions to facilitate educational and sports projects and special events in the field of karting and car racing, including to hire personnel and to register vehicles in support of such projects and to attract sponsors.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an undetermined duration date.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) divided into 125 (one hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III. - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed 25 (twenty-five). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of

shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

All the 125 (one hundred and twenty-five) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by KML Inc. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. Patrick MOINET, born on June 6, 1975 in Bastogne, Belgium residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, is appointed as type A manager for an undetermined duration of time;

Mr. Kees van RAVENHORST, born on July 20, 1950 in Woudenberg, The Netherlands and residing at 10 Eerelmanstraat, 2102AB Heemstede, The Netherlands and

Mr. Robert BLAIN, born on September 7, 1956 in Montréal, Canada and residing at 7201, Rue Des Géraniums, Saint-Hubert, Québec, Canada

are appointed as type B managers for an undetermined duration of time.

2) The registered office of the Company shall be established at 16, avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

KML Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social 8400 2^{ème} Avenue, Montréal, Québec, Canada, H1Z4M6, et étant enregistrée au Registre des entreprises, Québec sous le numéro 1166873332,

ici représentée par Mr. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant en qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «KML».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques, droits de propriété intellectuelle et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, créer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La société peut également prendre part à toute transactions permettant de faciliter des projets éducatifs et sportifs et des événements particuliers dans le domaine de la course de karting ou automobile, y-compris d'embaucher du personnel, d'immatriculer des véhicules utilisés dans le cadre de tels projets et d'attirer des sponsors.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17 - Exercice social. Chaque année, l'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au

moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17 mentionné au-dessus, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 125, (Cent vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par KML Inc. prénommé(e), et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 EUR (Douze mille cinq cents Euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, KML Inc., agissant en sa qualité d'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1 M. Patrick MOINET, né le 6 juin 1975, à Bastogne, Belgique, résidant à 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est nommé gérant de type A pour une durée indéterminée;

M. Kees van RAVENHORST, né le 20 juin 1950, à Woudenberg, Pays-Bas et résidant à 10 Eerelmanstraat, 2102 AB Heemstede, Netherland et

M. Robert BLAIN, né le 7 septembre 1956, à Montréal, Canada et résidant à 7201 Rue des Géraniums, Saint-Hubert, québec, Canada.

sont nommés gérants de type B pour une durée indéterminée.

2 Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2012. Relation GRE/2012/4039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012156479/420.

(120206956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Belufling Mustang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELUFLYING MUSTANG S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012160183/11.

(120211824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.
